



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 1^{er} avril 2004 — N° 57

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Séguin, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

À la fin de son intervention, M. Legault (Rousseau) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du parti libéral pour avoir présenté un budget 2004-2005 qui ne respecte pas ses principaux engagements électoraux.

À la suite d'une réunion avec les leaders, M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que la répartition du temps de parole pour la première partie de ce débat, qui est d'une durée de 13 heures 30 minutes, est établie comme suit :

Une période de 6 heures 35 minutes est réservée au groupe formant le gouvernement, incluant le discours sur le budget.

Une période de 6 heures 35 minutes est réservée au groupe formant l'opposition officielle, incluant les commentaires du porte-parole de l'opposition officielle qui ont eu lieu le mardi 30 mars 2004 et son discours d'aujourd'hui.

1^{er} avril 2004

Une période de 20 minutes est réservée à l'ensemble des députés indépendants, et le temps non utilisé par ces derniers sera réparti également entre les deux groupes parlementaires.

Enfin, les autres interventions ne seront soumises à aucune limite et le temps non utilisé par un groupe parlementaire pourra être redistribué à l'autre groupe.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Séguin, ministre des Finances, et sur la motion de censure présentée par M. Legault (Rousseau).

À la fin de son intervention, M. Landry, chef de l'opposition officielle, présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale du Québec condamne le
gouvernement libéral pour sa politique de laisser-faire
économique qui consacre l'abandon des régions du Québec.

À 12 heures, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

1^{er} avril 2004

La Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 783-20040401)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale étudie et approuve, dans le délai prescrit par la loi, la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

(Dépôt n° 784-20040401)

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celui-ci.

(Dépôt n° 785-20040401)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale étudie et approuve, dans le délai prescrit par la loi, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

(Dépôt n° 786-20040401)

1^{er} avril 2004

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 787-20040401)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale étudie et approuve, dans le délai prescrit par la loi, l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française.

(Dépôt n° 788-20040401)

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Avenant au Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération du 19 décembre 1998, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celui-ci.

(Dépôt n° 789-20040401)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale étudie et approuve, dans le délai prescrit par la loi, l'Avenant au Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relatif à la protection sociale des élèves et étudiants et des participants à la coopération du 19 décembre 1998.

(Dépôt n° 790-20040401)

1^{er} avril 2004

M. Séguin, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2003.

(Dépôt n° 791-20040401)

M. le Président dépose :

Les prévisions budgétaires 2004-2005 et le rapport financier préliminaire 2003-2004 du Directeur général des élections du Québec ;

(Dépôt n° 792-20040401)

Les prévisions budgétaires 2004-2005 et le rapport financier préliminaire 2003-2004 de la Commission de la représentation électorale du Québec.

(Dépôt n° 793-20040401)

Dépôts de rapports de commissions

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 18, 20, 25 novembre et 2 décembre 2003 et les 24, 25, 30 et 31 mars 2004, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives, et a procédé à l'étude détaillée de celui-ci.

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 794-20040401)

M. le Président dépose :

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 31 mars 2004, a étudié des modifications aux règlements électoraux, conformément à l'article 550 de la *Loi électorale*.

(Dépôt n° 795-20040401)

1^{er} avril 2004

Mme Dionne-Marsolais (Rosemont), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 31 mars 2004, a procédé à l'élection de la vice-présidente de la commission.

(Dépôt n° 796-20040401)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Dion (Saint-Hyacinthe) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 202 citoyens et citoyennes de la circonscription de Saint-Hyacinthe, concernant l'accessibilité à des services de garde pour les enfants de 0 à 12 ans.

(Dépôt n° 797-20040401)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre les auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec.

Motions sans préavis

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire
de fondation du Centre de conservation du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un
débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de
sensibilisation au cancer et, en particulier, la Journée de la
jonquille célébrée aujourd'hui même à l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un
débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Turp (Mercier) présente une motion concernant la nomination du président
d'Haïti, M. Gérard Latortue ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement,
M. Vallières, whip en chef du gouvernement, et M. Lessard (Frontenac) proposent
conjointement :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement
du Canada de s'opposer fermement à l'inclusion du chrysotile à
la procédure de consentement préalable en connaissance de
cause (procédure PIC) de la Convention de Rotterdam.

1^{er} avril 2004

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la séance du mardi 6 avril 2004.

M. Bachand (Arthabaska) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'exploit réalisé par le hockeyeur québécois Luc Robitaille. Ce dernier est devenu le lundi 22 mars dernier l'ailier gauche le plus prolifique de l'histoire du hockey.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur les forêts.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le vendredi 9 avril 2004, M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) s'adressera à M. Mulcair, ministre de l'Environnement, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau ».

1^{er} avril 2004

AFFAIRES DU JOUR

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Séguin, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure présentées par M. Legault (Rousseau) et M. Landry, chef de l'opposition officielle.

À la fin de son intervention, Mme Lemieux (Bourget) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour avoir manqué à son engagement de diversifier les revenus des municipalités et pour sa responsabilité quant à une éventuelle augmentation des frais de services et de la taxation municipale.

Le débat se poursuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

À 18 h 06, M. Sirros, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 6 avril 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

1^{er} avril 2004
